

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2018/06**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 juillet 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT  
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS  
Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
Mme GIROUD Sylvie  
Mme PERIAT Véronique  
M. BISSAY David  
Mme RODET Chantal  
M. MUZELLE Robert  
M. TRIBOLET Didier

Excusés :

Mme SERRAILLE Joëlle  
M. ROCHARD Jean-François  
M. PERRIER Guy

Mme ESCOFET Dany est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire  
de séance.



## **ORDRE DU JOUR :**

### **7-Point sur les travaux en cours :**

Aménagement du centre bourg

### **8-Commission Jeunesse :**

Point sur l'étude d'un projet pour les jeunes

### **9-Voirie et réseaux :**

Travaux de réparation de voirie suite aux pluies

Mutualisation du personnel voirie avec la mairie de Ste Agathe en Donzy

Approbation des Rapports eau et assainissement (délibération)

Approbation de la majoration de l'attribution de compensation de Forez Est pour la voirie (délibération)

Accident SUEZ du 25/10/2016

### **1-Personnel :**

Renouvellement du contrat de Sylvie IMBERT (délibération)

Prolongation de la disponibilité de Christelle CARBONI (délibération)

RIFSEEP (versement par fractions- semestriellement) (délibération)

### **2-Lotissement les Violettes et ZA Les Gagères :**

Point sur la vente des lots

Centre voirie départemental

### **3-Médiathèque :**

Approbation de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque (délibération)

### **4-Maison Médicale :**

Demande de cabinets

### **5-Vol et Vandalisme :**

Point sur les dégradations diverses

### **6-Compte rendu des manifestations :**

Inauguration du Parc Aventure du 07 juillet

AG de l'AMF

### **10-Photovoltaïques :**

Décision du Tribunal ENEDIS

### **11-Forez Est :**

Résumé de la conférence des Maires

### **12-Questions diverses**

Changement de fréquences de la TNT le 11 septembre 2018

Appro local EHPAD

## **⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

## **⇒ Liste des délibérations prises à la date du 29 mai 2018**

Séance du 29 mai 2018	
2018.05.01	Approbation des travaux aux monuments aux morts et demande de subvention
2018.05.02	Monument aux morts : approbation travaux SIEL
2018.05.03	Aménagement du centre bourg : Approbation de l'avenant n° 03 passée avec EPORA
2018.05.04	Admission en non valeur - budget principal
2018.05.05	RGPD (Règlement général sur la protection des données) : Désignation d'un délégué à la protection des données

2018.05.06	SIEL : travaux mise en valeur de la fontaine
2018.05.07	DM 02 Budget Commune
2018.05.08	DM 02 Budget Espace Tourisme et Loisirs
2018.05.09	Station d'épuration : approbation du devis SUEZ

Madame le Maire signale que Mesdames GIROUD Sylvie et PERIAT Véronique arriveront avec un peu de retard. En conséquence, elle propose de modifier l'ordre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### 1- Personnel

- ✓ Renouvellement du contrat de Sylvie IMBERT.

Son contrat se termine le 06 juillet. Madame le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions.

**Le Conseil Municipal émet un favorable à l'unanimité.**

- ✓ Pour information, nous avons reçu la demande de prolongation de la disponibilité de Christelle CARBONI.

- ✓ RIFSEEP (versement par fractions- semestriellement) (délibération)

Les agents de voirie se voient effectuer un travail beaucoup plus important du fait de l'absence de Rachid et Philippe. Mme le Maire envisage de leur donner une prime sur le mois de juillet. Afin de pouvoir le faire, il est nécessaire de prendre une délibération sur le fractionnement du RIFSEEP qui est versé annuellement pour l'instant, afin que la prime puisse être accordée en juillet et en décembre.

Madame le Maire et M. Poiron soulignent l'implication de M. BERNINI.

**Le conseil municipal émet un avis favorable.**

- ✓ Mutualisation du personnel voirie avec la commune de Ste Agathe en Donzy.

Afin de pallier les absences de P. Rochard (un an de disponibilité) et de R. Boudeheb (arrêt maladie), ainsi que les congés qui arrivent, l'agent de voirie de Ste-Agathe viendra renforcer l'équipe au mois de juillet, à raison de 1 voire 2 jours par semaine.

Madame DENIS demande pourquoi il n'y a pas d'emploi pour les jeunes cette année. Madame le Maire explique qu'il faut qu'ils soient suivis, or le personnel étant réduit, il n'est pas possible de s'occuper des jeunes.

M. MUZELLE demande s'il serait possible d'engager une entreprise d'élagage. M. POIRON répond que les conditions d'intervention ne correspondaient pas à nos besoins.

### 2- Lotissement les Violettes et ZA Les Gagères

- ✓ Point sur la vente des lots des Violettes :

Deux lots ont été retenus. La signature d'une vente interviendra fin juillet, l'autre un peu plus tard. Il ne reste donc plus que deux lots à vendre.

- ✓ ZA les Gagères

#### **Centre voirie départemental**

Le Département a pris la décision de rénover son centre technique situé sur la place Fouillat. Deux options se présentaient : soit rénover le centre en l'agrandissant avec l'achat de l'atelier de Mr Romagny, soit construire un centre neuf sur la ZA des Gagères. Une étude a été réalisée pour l'un et l'autre cas. Il en résulte que la différence d'investissement étant minime, le Département a opté pour construire un nouveau centre sur la ZA des Gagères d'ici deux ans. Maintenant, ils

font des centres de voirie comprenant de la saumure (mélange de sel et d'eau) et du sel.

Il faudra trouver une solution pour le stockage du sel. Un terrain situé derrière le local de la voirie avait été mis en réserve. Il conviendra de réfléchir à un site qui pourra être adapté à notre approvisionnement en sel.

### **3- Médiathèque (délibération)**

Approbation de la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque. Celle en cours étant arrivée à expiration, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le Département de la Loire. Celle-ci a pour objectif de définir les conditions d'octroi de l'aide technique du Département à travers les missions de la Direction Départementale du livre et du multimédia ainsi que les engagements de la commune concernant le fonctionnement de la médiathèque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le document et autorise Mme le Maire à le signer.

### **4- Maison Médicale**

#### **Demande de locaux :**

Une réflexologue (diplômée d'Etat) désire s'installer à temps partiel à la maison médicale. Un contact sera pris avec la podologue, Mme Bonnard, qui occupe le cabinet un jour par semaine, pour discuter de la possibilité de partager ce cabinet avec la réflexologue.

Une orthophoniste désire s'installer à temps plein à la maison médicale. Aucune place supplémentaire n'étant disponible, une réflexion sera engagée pour l'installer dans la médiathèque, pour la simple raison qu'une orthophoniste utilise des livres lors de ses consultations.

### **5- Vol et Vandalisme**

#### **Point sur les dégradations diverses.**

Les caméras situées à la Tour ont permis de voir (mais pas d'identifier) quatre jeunes, deux garçons et deux filles avec 3 chiens au niveau de la tour Matagrin. L'un d'entre eux a caché la louche des toilettes sèches sous sa veste, avant de la laisser par terre, à côté de la croix de Mr Jean. Un véhicule bleu type utilitaire a été vu au même moment, stationné au gros fayard. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours.

### **6- Compte rendu des manifestations**

#### **✓ Inauguration du Parc Aventure du 07 juillet**

L'inauguration s'est déroulée en présence de nombreux élus : Mr Pascal Clément, ancien Ministre, Mme Cécile Cukierman, Sénatrice ; Mrs Bernard Fournier et Jean Claude Tissot, Sénateurs, Mr borowscyk, Député, plusieurs Vice-Présidents de Forez Est et de nombreux Maires des communes alentours. Mr Claude Giraud, Vice-Président au tourisme de Forez Est a rappelé que Violay faisait désormais partie des communes touristiques identifiées comme point d'attractivité de la nouvelle communauté de communes.

Des réservations de plusieurs Centre de Loisirs ont été enregistrées pour cet été. Nous avons eu des retours très positifs de la part des invités et du gérant.

#### **✓ Assemblée Générale de l'Association de l'Union des Communes Rurales de la Loire**

Elle s'est déroulée à l'Espace Violay 1004 jeudi dernier, avec le Président des Maires ruraux de la Loire, Le Président du Souvenir français, Mr le sous-Préfet, le Secrétaire Général de la Préfecture et une centaine de Maires. Tous

ont apprécié la qualité de l'espace Violay 1004 et le buffet préparé par le Restaurant le Chêne.

#### **7- Point sur les travaux en cours : Aménagement du centre bourg**

Les travaux de préparation se poursuivent sur les deux semaines à venir avant la couche d'enrobé. Un arrêté sera pris pour réaliser cet enrobé en une seule fois, ce qui permettra d'éviter les raccords. La RD1 sera donc, pour la dernière fois, coupée totalement à la circulation pendant la journée du mercredi 25 juillet (date pouvant être reportée en fonction de la météo). Les commerçants du centre bourg ainsi que les riverains devront une fois encore prendre leurs dispositions pour ce jour-là.

Les travaux en sous-sol sont terminés. Tous les réseaux ont été changés et les branchements en plomb ont été remplacés. Le séparatif permettra ainsi de récolter les eaux pluviales pour les déconnecter du réseau d'assainissement dès que ce sera possible.

Le mur sera terminé d'ici deux semaines, autour du 20 juillet, et celui du monument (le long de la voirie) viendra à la suite. Toutes les pierres utilisées pour ces murs proviennent des anciennes maisons détruites. La pierre gravée a été réinstallée sur la partie la plus haute du mur, représentant ainsi l'histoire du centre bourg.

Deux mâts d'éclairage seront implantés sur la place, et un troisième vers le monument.

Cinq jardinières de pleine terre ont été prévues : une faisant un triangle sur la partie haute de la place du monument, une autre entre le monument et les escaliers, une au droit de la rue St Roch et deux plus petites sur la rue Traversière au milieu desquelles sera disposé un banc. Quelques arbres seront plantés dans les jardinières, en retrait du mur et des réseaux afin que les racines ne provoquent pas des dégradations.

Le Monument quant à lui sera nettoyé et rénové, et la nouvelle plaque sera installée sur la partie haute, côté place. La fontaine sera remplacée par une cascade.

Le marché pourra être déplacé dès le dimanche 5 août pour profiter du passage estival. La résine colorée sera réalisée début septembre, entre le mardi et le vendredi, afin de ne pas le perturber.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter un complément de subvention suite au devis réceptionné récemment concernant le nettoyage du Monument.

**Le Conseil Municipal Donne son accord à l'unanimité.**

Par ailleurs, Mme le Maire présente un avenant N° 01 concernant le marché, n'engageant aucun frais supplémentaire. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Madame le Maire explique la pose des trottoirs en fonction de l'accessibilité PMR.

#### **8- Commission Jeunesse**

Il est décidé de reporter le Point sur l'étude d'un projet pour les jeunes lors du prochain conseil, compte tenu de l'absence de Mme Joëlle SERRAILLE.



## **9- Voirie et réseaux**

### **✓ Travaux de réparation de voirie suite aux pluies**

Les pluies diluviennes de début juin ont provoqué de nombreux dégâts (glissements de terrain, destruction de chaussées, dégradation des cours d'eau) et notamment celui de Fontbonne en aval de la station d'épuration.

Deux stabulations ont été inondées ainsi que l'usine Linder. Quelques garages ont également subi des dégâts. Il est clair que nous devons faire en sorte que ces dégâts ne se reproduisent pas dans la plupart des cas, mais Mme le Maire attire l'attention sur le fait que de tels épisodes sont difficilement contrôlables et sont considérés comme exceptionnels. Malheureusement, l'exceptionnel a tendance à se reproduire un peu trop souvent et des réflexions sont engagées pour limiter les incidences au maximum.

Il a fallu néanmoins parer au plus urgent. Mme le Maire remercie le personnel de la voirie, pourtant en nombre réduit, et qui a réalisé un travail admirable. Elle remercie également certains agriculteurs et des riverains qui ont participé au rétablissement de certains chemins et au nettoyage des coulées de boue.

Quelques points devront néanmoins être améliorés, notamment vers chez M. et Mme Colin qui ont vu leur maison envahie par la boue provenant directement du champ du voisin, situé au-dessus. En effet, aucune haie ni aucun fossé ne sépare le champ de la route et du chemin en contrebas compte tenu de la mise en place de la politique agricole de ces dernières années.

Mme le Maire rappelle que le Département finance les haies et que des recommandations sont prises en ce sens pour que les terrains en pente puissent être séparés des routes par une bande enherbée, un fossé et des haies. Vers la Potière, les haies présentes ont stoppé les coulées de boue et ont évité ainsi le débordement dans le ruisseau. De plus, elles permettent la nidation des oiseaux, qui ont tendance à disparaître de plus en plus.

Un suivi a été fait suite aux travaux réalisés après l'autoroute, il est vrai que certaines haies ne poussent pas très vite.

Concernant les dégâts (nombreux) sur nos routes, nous avons du totalement revoir le programme de la voirie 2018. En effet, certaines réfections sont indispensables voire urgentes (ex : route de la Truche où le talus s'est effondré avec l'eau et où un enrochement est désormais nécessaire). Certaines routes devaient être reprises mais le coût en sera beaucoup plus élevé du fait de l'action de l'eau qui a littéralement soufflé l'enrobé. Notre enveloppe étant de 80.000 euros, il sera malheureusement impossible de tout traiter, les devis faisant état de travaux à hauteur de 160.000 euros, soit le double ! Un choix devra donc être fait. Il sera fonction de l'urgence des réparations en termes de sécurité, de la gravité des dégâts et de la fréquentation de la route.

M. POIRON explique que des efforts ont été réalisés pour ne pas dépasser l'enveloppe mais les pluies diluviennes ont changé la donne. De plus, l'herbe qui ne peut plus être traitée, fait des dégâts sur la voirie.

Les fossés sont pleins. Des curages de fossés sont à réaliser. Des ornières profondes sont apparues sur les voies.

Pour un chantier de 950 m il faut compter 40 000 €.

EIFFAGE, la société retenue par l'appel d'offre réalisé par Forez Est, est venue faire des chiffrages compte tenu des travaux à réaliser et on arrive au montant indiqué ci-dessus, soit 160 000 €.

Un technicien de la Communauté de Communes a été sollicité pour nous aider à définir le juste besoin. Des corrections sur les devis vont devoir être arbitrées et de nouveaux devis sont attendus.

A la station d'épuration on a retrouvé un tuyau de 2 m de long. La quantité d'eau tombée et la forte pente ont déstabilisé l'enrochement qui s'est totalement disloqué.

Les agents de voirie font de l'enrobé à froid, 20 tonnes ont déjà été écoulées, il reste encore à prévoir 10 tonnes.

M.MUZELLE propose de sous-traiter certains travaux. Mme le Maire signale que la commune n'a pas les crédits suffisants. L'enrobé à froid nous coûte cher car nous avons énormément de chemins à refaire.

Toutes les années jusqu'en 2016, la commune a dépensé 130 000 € pour la voirie. Tous les chemins en pente ont été refaits au maximum de ce qui pouvait l'être ces dernières années.

Aujourd'hui l'enveloppe de la Communauté de Communes est de 55 000 € (les 50.000 € de taxe de Linder Ouest n'étant plus que de 5.000 €) plus 25 000 € du Département, soit 80 000 € alors que le montant prévisionnel des travaux de réfection de voirie s'élève à la somme de 160 000 €. Il va falloir faire des arbitrages pour les chemins à reprendre, certains chemins seront prioritaires par rapport au nombre d'habitations.

✓ **Approbation des Rapports eau et assainissement (délibération)**

Madame le Maire précise que les rapports sont à la disposition des conseillers et peuvent être consulté sans problème.

Le Conseil Municipal les approuve (M. MUZELLE ne se prononce pas)

✓ **Approbation de la majoration de l'attribution de compensation de Forez Est pour la voirie (délibération)**

L'attribution de Forez Est est de 55.239 €. La subvention du département se rajoutera à hauteur de 25.000 euros environ, ce qui fera un total d'environ 80.000 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la majoration de l'attribution de compensation de 55 239 € au titre du retour de la compétence « Voirie » aux communes.

✓ **Accident SUEZ du 25/10/2016**

Rappel : le camion poubelle s'est renversé le 25 octobre 2016 sur le chemin de Rochefort, à cause de la boue déposée en épaisse quantité sur la chaussée, ce qui a eu pour effet de la rendre totalement glissante. Le chauffeur ayant perdu le contrôle, le camion s'est retrouvé sur le côté. Les assurances se sont mises en rapport pour déterminer la responsabilité de chacun. Le rapport vient d'être communiqué et il s'avère que la commune est tenue responsable du défaut d'entretien de cette chaussée. Mme le Maire a donc prévu de demander aux agriculteurs de nettoyer les chemins ruraux lorsqu'ils passent avec des engins laissant tomber de la terre ou du fumier et présentant ainsi un danger pour les automobilistes. La mairie n'est absolument pas équipée pour ce genre de nettoyage et il semble important que chacun se responsabilise sur ce point.

**10- Photovoltaïques :**

Décision du Tribunal ENEDIS

Rappel : Lors de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des sports, ERDF (maintenant ENEDIS) n'avait pas transmis sa proposition technique et financière (PTF) dans les 3 mois qui lui était impartis. La demande était tombée sous le coup du moratoire du gouvernement, stoppant le coût de la revente de l'électricité à 0,50 / KWh, et la ramenant à 0,2885 €. La commune avait donc assigné ERDF au tribunal de commerce pour défaut de respect de ses engagements. Après plusieurs rebondissements, AXA, l'assureur de

ENEDIS, s'est produit au niveau de la cour européenne et a fait établir que le tarif de 0,50 €/KWh alors entériné par l'Etat, était un tarif illégal suite au non dépôt d'arrêté ministériel devant la Cour Européenne.

ENEDIS, condamné en première instance par le tribunal de commerce à réparer le préjudice subi par la commune, s'est produit en APPEL. La cour d'appel de Versailles vient de rendre son verdict :

*La cour statuant contradictoirement,*

*Dit que les demandes formées par la société Enedis tendant à la révocation de l'ordonnance de clôture et au report de la clôture au jour des plaidoiries sont sans objet ; Infirme le jugement en toutes ses dispositions ;*

*Statuant à nouveau, Dit que la société Enedis a commis une faute à l'égard de la commune de Violay ;*

*Dit que le lien de causalité entre cette faute et le préjudice allégué par la commune de Violay est établi ;*

*Dit que le préjudice sollicité n'est pas réparable ;*

*En conséquence, déboute la commune de Violay de toutes ses demandes ;*

*Condamne la commune de Violay à payer à la SA Enedis la somme de 10 000 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;*

*Condamne la commune de Violay aux dépens de première instance et d'appel avec droit de recouvrement au profit des avocats pouvant y prétendre conformément à l'article 699 du code de procédure civile.*

*Prononcé publiquement par mise à disposition de l'arrêt au greffe de la cour, les parties en ayant été préalablement avisées dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 450 du code de procédure civile.*

*Signé par Madame Sophie VALAY-BRIERE, Présidente et par Monsieur MONASSIER, greffier, auquel la minute de la décision a été remise par le magistrat signataire.*

Ce qui signifie que la cour reconnaît que la seule entité sur les trois (Etat, ENEDIS et commune), la seule n'ayant pas commis de faute est la seule à être condamnée ! Mme le Maire demandera à ENEDIS de renoncer au 10.000 euros, et fera un courrier au Ministère de l'environnement et des collectivités dont la Commune dépend pour pointer du doigt l'illégalité de ses engagements.

#### **11- Forez Est :**

Madame le Maire fait un résumé de la conférence des Maires

SCOT, PLH, PLUI, SVE - PACTE FINANCIER ET FISCAL – PCAET – GEMAPI – EAUX ASSAINISSEMENT

Il a été décidé un abonnement mutualisé à la Gazette des Communes.

La Communauté de Commune ne souhaite pas prendre en charge les frais concernant la pose d'un hélicoptère du SAMU

#### **12- Questions diverses :**

✓ Changement de fréquences de la TNT le 11 septembre 2018

✓ Démarche d'approvisionnement local avec l'EHPAD : Le Département a initié une démarche d'approvisionnements locaux pour ses collèges et les EHPAD. Six EHPAD sont en phase test sur la Loire, dont l'Ehpad les Jacinthes : fromages locaux, VIVAL, etc... Les retours sont tous positifs.

Mme Collon fait remarquer qu'il est dommage que les particuliers ne puissent pas s'approvisionner en viande chez les agriculteurs locaux. Madame le Maire répond qu'à VIOLAY 80 % des agriculteurs font du lait et que certains transforment comme Mme Chazelle, on peut également trouver des yaourts à Ste Agathe en Donzy.



M. Muzelle ajoute que ce serait un gros travail supplémentaire, avec des aménagements onéreux.

✓ Foins sur terrains communaux

Madame le Maire explique que M. Richard LAFAY exploite des terrains et donne des bottes de foin en compensation. Aujourd'hui, il demande à payer un fermage et ne veut plus faire les foins pour la commune. Madame Le Maire explique qu'il nous faut des bottes de foin pour nourrir nos animaux. Une réflexion sera donc engagée pour trouver un autre agriculteur.

✓ Toiture de la Mairie

Elle est réparée sur la partie la plus abimée. Madame Le Maire explique qu'une personne de la DIRRECTE est venue prendre des photos de l'entreprise qui effectuait les travaux. Elle s'est d'abord adressée à la mairie, en nous demandant s'il s'agissait des agents de la mairie ou d'une entreprise. Finalement, après avoir rappelé les mesures de sécurité à respecter, le contact s'est bien passé avec l'inspection du travail, et aucune remarque n'a été émise.

✓ Espace Violay 1004

Un rendez-vous est prévu avec M LAVARENNE, architecte, la date de la levée des garanties approchant, afin de faire le point sur les petits problèmes non encore réglés à ce jour.

✓ Prochaine réunion :

↳ **Lundi 10 septembre**

Fait à Violay, le 13 juillet 2018

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

